

Le Premier Ministre

Paris, le 03 FEV 2014

N° 2215

SECRETARIAT GENERAL

- 4 FEV. 2014

67

Madame et Messieurs les Présidents et Secrétaires généraux,

A la suite de nos entretiens des 27 et 30 janvier, je souhaite vous préciser la démarche initiée par le gouvernement et la méthode qui vous est proposée, pour construire ensemble le Pacte de responsabilité que le Président de la République a souhaité engager avec les partenaires sociaux.

Ce Pacte de responsabilité repose sur quatre grands chantiers, qui répondent à une finalité essentielle que nous partageons tous : la bataille de l'emploi.

Les deux premiers visent à concrétiser l'annonce par le Président de la République d'une diminution des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises, dans la perspective d'une harmonisation avec nos plus grands voisins européens à l'horizon 2020. La démarche que nous engageons repose sur un effort d'économies inédit, qui doit permettre de financer nos priorités, de réduire les déficits et de faire baisser la pression fiscale dans notre économie.

Cette baisse des prélèvements pour les entreprises s'accompagnera d'une recherche d'une meilleure efficacité, au service de la croissance et de l'emploi.

Dans le cadre du Haut Conseil du financement de la protection sociale, vous serez amenés à examiner différentes options autour des évolutions du CICE et de la suppression des cotisations sociales destinées à la branche famille – d'un montant d'environ 30 Mds d'euros. L'évolution des autres prélèvements, et notamment l'imposition sur les bénéfices et les taxes de production, sera analysée lors des assises de la fiscalité des entreprises, dont j'ai lancé les travaux le 29 janvier. Parallèlement, Thierry Mandon et Guillaume Poitrinal travailleront aux mesures de simplification possibles, autour des dix actes clé de la vie d'une entreprise.

Sur ces trois chantiers, des propositions précises seront présentées en mars.

Le quatrième chantier est celui des contreparties.

Il est nécessaire que des engagements concrets puissent être pris, au nom des entreprises, au bénéfice de l'emploi, dès lors que la collectivité nationale va consentir des efforts d'économies importants, dont une partie servira directement à améliorer la compétitivité des entreprises.

Monsieur Thierry LEPAON
Secrétaire général de la CGT
263, rue de Paris
93516 MONTREUIL CEDEX

Pour ces engagements, trois grands objectifs ont été proposés par le Président de la République :

- 1/ les créations d'emplois, en particulier pour les jeunes et les seniors, y compris, s'agissant des jeunes, le développement de l'apprentissage ;
- 2/ la qualité des emplois, en particulier la formation des salariés, l'amélioration des grilles de classification et la réduction de la précarité du travail ;
- 3/ l'investissement en France et la relocalisation des activités sur le territoire national.

Ces engagements, définis au niveau national interprofessionnel et au niveau des branches, pourront être complétés à l'initiative des partenaires sociaux. Ils devront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation tout au long de la période du Pacte, au travers d'un « observatoire des contreparties » où siègeront l'Etat, les organisations patronales et les organisations syndicales représentatives. Les réunions de l'observatoire - que je présiderai personnellement - permettront de mesurer l'avancée concrète des actions, côté pouvoirs publics comme côté entreprises, dans une logique opérationnelle et pragmatique.


Le dialogue social doit être au cœur de la démarche. C'est pourquoi je souhaite que les partenaires sociaux puissent se concerter et qu'ils me transmettent leurs propositions relatives aux engagements en faveur de l'emploi, tout particulièrement dans les trois domaines mentionnés plus haut, ainsi qu'aux modalités de leur suivi. Une large convergence des points de vue ne pourra que renforcer l'impact de la démarche engagée au service de l'emploi. L'enjeu est bien la mobilisation de toutes les forces économiques et sociales.

Je souhaite recevoir vos propositions au plus tard à la fin du mois de février.

Nous disposerons ainsi, en mars, des différents éléments permettant de bâtir le contenu du Pacte de responsabilité.

J'ai conscience que ces délais sont courts, mais je sais que vous partagez tous la conviction que la situation économique et sociale nous impose d'aller vite.

Je vous remercie par avance de votre contribution et de votre implication.



Jean-Marc Ayrault



le secrétaire général

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Montreuil, le 5 février 2014

Monsieur le Premier Ministre,

Vous m'adressez un courrier afin de préciser la démarche du gouvernement pour « construire ensemble le Pacte de Responsabilité que le président de la République a souhaité engager avec les partenaires sociaux ».

Cette formule est pour le moins étrange, le Pacte de responsabilité ayant été construit par le président de la République avec le Président du MEDEF sans que les organisations syndicales aient été saisies, voire même entendues, sur les objectifs à atteindre en matière économique et sociale. Nous ne partageons pas l'idée que les renoncements actés par le président de la République en matière de financement de la protection sociale et la perspective de nouvelle réduction des dépenses publiques permettront de « gagner la bataille de l'emploi ».

Vous annoncez l'ouverture de quatre chantiers : la diminution des prélèvements obligatoires pour les entreprises, un effort d'économies inédit, la suppression des cotisations sociales destinées à la branche famille, et la nécessité de définir des engagements concrets au bénéfice de l'emploi.

Sur le premier point, les aides actuelles, fiscales et sociales, aux entreprises portant sur un montant global de l'ordre de 200 milliards d'euros, atteignent déjà des sommets. C'est de l'argent public qui finance l'activité des entreprises sans qu'aucune évaluation ni contrôle puissent être faits sur son efficacité en matière d'emploi et de développement économique. Le président de la République propose d'augmenter encore cette enveloppe. Commençons par évaluer l'existant.

Concernant les économies, il s'agit en premier lieu de vérifier si des marges de manœuvre existent. Nous considérons qu'il n'est pas possible de dégager un tel montant d'économies (au moins 50 milliards annoncés) sans produire d'effet dévastateur sur les capacités publiques d'intervention sociale et les biens communs que sont nos services publics. On touche là à notre pacte républicain, à notre modèle social porteur de cohésion sociale et de solidarité.

En décidant de transférer le financement de la politique familiale sur les ménages, le président de la République remet en cause le socle de la protection sociale issu du Conseil National de la Résistance en s'attaquant à deux de ses fondements : le financement de la protection sociale par le travail et le principe de solidarité.

.../...

Concrètement, le transfert du financement de la politique familiale au budget de l'Etat, donc à l'impôt, ouvre la porte à la fiscalisation de la protection familiale, notamment les allocations familiales, et par là même à la fiscalisation de la protection sociale dans son ensemble. Ce serait une rupture franche avec notre pacte social.

La CGT y est totalement opposée.

Vous affirmez la nécessité que des engagements concrets puissent être pris par les entreprises et vous laissez le soin aux partenaires sociaux de les définir, la seule visée gouvernementale étant celle de se mettre d'accord. Autrement dit, vous transférez une décision politique qui aurait dû être prise par le président de la République dans le cadre du Pacte de Responsabilité à la vigilance des organisations syndicales. Nous sommes étonnés de l'absence d'initiative du gouvernement pour fixer un cadre aux discussions entre partenaires sociaux sur le niveau des engagements à prendre par le patronat.

Vous évoquez l'importance de la formation des salariés pour le développement de l'emploi, au moment même où est en discussion au Parlement un projet de loi qui prévoit la baisse de son financement par les entreprises. Quant à la réduction de la précarité, nous rappelons que des dispositions existent dans la loi de sécurisation de l'emploi votée au mois de juin 2013, dont le gouvernement vient de reporter la mise en œuvre en 2015.

Vous conviendrez, Monsieur le Premier Ministre, de l'absence de cohérence politique qui s'exprime dans vos propositions.

Nous sommes favorables à la mobilisation des forces économiques et sociales pour l'emploi et la relance économique. Pour être effective, celle-ci a besoin d'un engagement politique clair et ambitieux vis-à-vis du monde du travail : les salariés, les retraités et les privés d'emploi.

Nous attendons que soient mis au cœur du projet le progrès social, et la participation de tous à la solidarité nationale dans le cadre de la justice sociale.

Faisant suite à votre courrier, nous avons été saisis par le Président du MEDEF d'une proposition de réunion des partenaires sociaux d'ici fin février pour une première séance de discussion.

La CGT sera présente et engagée dans cette discussion pour y porter des propositions en faveur de l'emploi de qualité, de la rémunération des qualifications, et d'une stratégie d'investissement de long terme répondant aux besoins sociaux.

Nous vous ferons part de ces propositions.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes salutations distinguées



Thierry LEPAON
Secrétaire général de la CGT



Mouvement
des Entreprises de France
MEDEF

SECRETARIAT GENERAL

- 5 FEV. 2014

70

Le Président

Monsieur Thierry LEPAON
Secrétaire Général
CGT
263, rue de Paris
93516 Montreuil Cedex

Paris, le 03 février 2014

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Président de la République a récemment proposé un Pacte de responsabilité, pour engager une action résolue en faveur de la création d'emplois. Ce Pacte vise à alléger les contraintes et les charges sur les entreprises, pour permettre plus d'embauche mais aussi plus de dialogue social. Il repose sur 4 chantiers touchant à la diminution des prélèvements pesant sur le travail, la baisse de la fiscalité, la simplification, et aux engagements en matière d'emploi et d'investissement.

Il me paraît essentiel que les partenaires sociaux, et le dialogue social, prennent toute leur part dans l'élaboration de ce Pacte de responsabilité, tant au niveau des entreprises que des branches, mais aussi au niveau interprofessionnel. Des discussions pourraient être ainsi engagées pour envisager les engagements possibles en matière d'emploi, et en matière de dialogue économique et social.

Afin de dresser un cadre d'action élaboré en commun, je vous propose que les chefs de file de notre agenda social se réunissent d'ici fin février pour une première séance de discussion. Je suis convaincu de notre volonté commune de tout faire pour relancer l'investissement et l'emploi dans notre pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre GATTAZ